

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

du lundi 11 janvier au lundi 25 janvier 2016

inclus soit 15 jours consécutifs

Suppression du passage à niveau n° 21 situé sur la commune de CHATEAUDUN

Par arrêté du 17 novembre 2015 le Préfet d'Eure-et-Loir a prescrit l'ouverture d'une enquête publique au titre du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, préalable à la suppression du passage à niveau n° 21 de la ligne SNCF de Châteaudun – Patay sur la commune de Châteaudun. Le projet est présenté par l'établissement public SNCF RESEAU.

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE:

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner pendant toute la durée de l'enquête ses observations, propositions et contre-propositions directement sur le registre d'enquête mis à disposition aux jours et heures d'ouverture de la Mairie de Châteaudun.

Monsieur Armel MALABOEUF, Professeur des écoles en retraite, a été désigné commissaire-enquêteur titulaire et Monsieur Philippe BROCHARD, Cadre du secteur bancaire en retraite, commissaire-enquêteur suppléant. En cas d'empêchement du commissaire-enquêteur titulaire, celui-ci est remplacé par le commissaire-enquêteur suppléant.

PERMANENCES du commissaire-enquêteur : Mairie de Châteaudun, siège de l'enquête:

- lundi 11 janvier 2016 de 15h30 à 17h30;
- samedi 16 janvier 2016 de 10h à 12h;
- lundi 25 janvier 2016 de 15h30 à 17h30 ;

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées à la Mairie de Châteaudun à l'attention du commissaire-enquêteur ou par courriel : **communication@mairie-chateaudun.fr**

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires.

Les informations techniques relatives au projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Laurent KRAFFT – SNCF RESEAU à l'adresse courriel suivante : **LAURENT.KRAFT@reseau.sncf.fr**

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur transmis dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public en Mairie de Châteaudun ainsi qu'en Préfecture d'Eure-et-Loir, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Préfet d'Eure-et-loir statuera par arrêté sur la demande de suppression du passage à niveau n° 21 de la ligne SNCF de Châteaudun - Patay, située sur la commune de CHATEAUDUN.

Le présent avis est consultable sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-loir : www.eure-et-loir.gouv.fr

Le dossier de consultation est disponible en ligne sur le site internet la Mairie de Châteaudun : www.ville-chateaudun.fr